



81, rue du Temple - 75003 PARIS

ISSN 0996-5572

Lettre d'information

n° 104

août-novembre 2004

2 €

Se placer dans l'après- catastrophe nucléaire !

Il y a quelques années, au cours d'une réunion organisée par Stop-Nogent et le CLAP pour initier une coordination résolument antinucléaire pour une sortie rapide du nucléaire, un de nos amis est intervenu en déclarant que nous devons nous placer *dans l'après-catastrophe nucléaire*. Son intervention n'a eu guère d'impact, elle n'a pas été comprise.

Il est curieux de constater, depuis quelque temps, qu'on est bombardé de décrets et d'arrêtés qui modifient et bouleversent la stratégie officielle en radioprotection. Il est clair que les antinucléaires ne comprennent pas ce que cela signifie «se placer dans l'après catastrophe», par contre les officiels de la gestion sociale des situations de crise ont pris conscience de cet « après la catastrophe nucléaire ».

En 1986 après Tchernobyl c'est le ministre de l'industrie Madelin qui avait la parole ; les ministres Barzach de la santé et Carignon de l'environnement rongeaient leurs ongles en coulisse. Ce n'était pas une initiative mise en place en dernière minute à cause de Tchernobyl, mais cela venait de diverses circulaires ministérielles. Par la suite Chirac a confirmé cette approche gouvernementale

par des textes plus officiels.

Il faut signaler à nouveau que la catastrophe nucléaire a été prise en compte depuis bien longtemps. Dans le numéro 93/94 de la *Lettre d'information* de juillet-octobre 2002 nous

avons publié un texte sur « *L'énergie nucléaire et la démocratie* ». Dans cet article nous mentionnions des interventions au Parlement et au Sénat en 1968 concernant le problème de la responsabilité civile des exploitants nucléaires en cas de désastre.

Rappelons certains de ces textes « *En matière d'énergie atomique, une catastrophe est presque nécessairement un cas de force majeure, les données du problème, sous ce rapport, s'apparenteraient davantage à celles de la réparation des dommages de guerre qu'aux données de la responsabilité civile* »

Remarque : si l'après-catastrophe s'apparente à la gestion d'une situation d'après-guerre, pour ces élus la catastrophe elle-même s'apparente à une situation de guerre !

Ce texte a été développé le 16 mai 1968 à l'Assemblée nationale...

Le 17 octobre 1968 au Sénat le rapporteur de la Commission des lois indique : « *Ce domaine des activités humaines étant, à beaucoup d'égards, exceptionnel, il n'est pas surprenant que la législation qui s'y rattache soit elle-même exceptionnelle et, dans une large mesure dérogatoire en droit commun de la responsabilité. La notion de l'exceptionnel est donnée par la dimension que pourrait atteindre un accident nucléaire, à la vérité un désastre national, voire international* ».

Ainsi, il y a près de 40 ans nos élus avaient une conscience très précise des conséquences économiques d'un désastre nucléaire possible. Leur souci pour gérer ce genre de situation restait dans le domaine économique. Une loi, limitant la responsabilité civile des exploitants nucléaires en cas d'accident nucléaire grave, était suffisante.

Il a fallu pas mal d'années depuis 1968 pour que les gestionnaires de notre société se rendent compte que l'accident nucléaire n'était pas un simple problème économique et qu'il pouvait induire des «turbulences sociales» difficiles à maîtriser. Cela a permis à bon

En pages intérieures

Les scientifiques et l'avenir scientifique d'un nucléaire innocent

Les Coristes au Bélarus

Le Figaro et la santé au Bélarus

La CRIIRAD face au chantage d'Etat

... et la pétition à signer et faire signer

Méfions nous des champignons

... et 5 brèves à "faire grincer des dents" !

Réunions les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois à 19h30 (pas de réunions l'été)
au CICP, 21 ter rue Voltaire 75011 PARIS - métro Boulets-Montreuil (sonner "accueil" après 20h)

nombre de sociologues de bénéficier de contrats juteux. Jusqu'à présent aucun texte officiel n'a abordé, en cas de désastre, le problème des « turbulences sociales » chez les travailleurs du nucléaire appelés à être les intervenants rapprochés d'un réacteur en détresse. Il y a longtemps, ces travailleurs rapprochés devaient être légalement des « volontaires », mais Madame Edith Cresson, socialiste, a modifié le décret correspondant et supprimé ce mot : « volontaires ». Aucun syndicat ne s'est inquiété de cette modification de la législation qui permettait de gérer d'une façon plus « rationnelle » un désastre nucléaire. Le texte n'a pas suscité de réaction parmi les « antinucléaires » partisans d'une sortie différée du nucléaire.

Depuis quelques années de nouveaux décrets concernant la radioprotection sont apparus, « modifiant » des textes déjà « modifiés » sans qu'il y ait beaucoup de changement.

Les situations « d'urgence radiologique » y tiennent une bonne place. Certains décrets utilisent l'expression « urgence radiologique identifiée » sans préciser ce que cet « identifiée » signifie, d'autres décrets préfèrent l'expression « situation anormale ». Le mot « volontaire » est réapparu pour les intervenants qui recevront des doses supérieures aux limites de doses autorisées, mais seulement lorsqu'il s'agit de sauver des vies humaines.

Les conditions d'intervention de personnes habituellement « non directement affectées à des travaux sous rayonnement », comme les pompiers, les gendarmes, les policiers, les militaires, les personnels infirmiers et médicaux extérieurs à l'installation en détresse, ne sont pas évoquées.

Il semblerait important, étant donné la complexité des textes officiels que les chefs des centres nucléaires doivent appliquer et respecter, que ceux-ci soient soumis régulièrement à des interrogatoires pour s'assurer qu'ils ont bien compris ces textes ! En somme il serait logique de mettre en place un « permis d'exploitation nucléaire » au même titre que les permis de conduire.

La catastrophe nucléaire a été perçue par les gestionnaires sociaux successivement comme :

- un problème financier
- un problème social dans la population car pouvant créer des « turbulences sociales »
- un problème bien plus général de stabilité sociale

Ce dernier stade ne pouvait pas relever des organismes sociaux mais ne pouvait relever que des autorités militaires.

C'est ainsi que des textes législatifs ont introduit le concept de « secret défense » dans les informations concernant le transport des matériaux radioactifs, mais aussi les « mesures de surveillance, confinement, protection physique, suivi et comptabilité des matières nucléaires (...) » dans l'arrêté du 24 juillet 2003 signé par un haut fonctionnaire de la défense (voir la *Lettre d'information* 99/100, août-décembre 2003). Des CLI (commission locale d'information) existent au voisinage de nombreux sites nucléaires. Jusqu'alors elles n'avaient guère de pouvoir, mais désormais ne deviennent plus

que des chambres d'enregistrement avec l'application de cet arrêté. Il y a eu quelques protestations mais pas de démission collective des CLI. Cet épisode a secoué les « antinucléaires » qui ignoraient que, depuis longtemps, de nombreux textes législatifs introduisaient le secret dans les informations concernant la radioactivité. Cet arrêté n'était que le précurseur d'un décret bien plus précis.

Le décret n°2003-865 du 8 septembre 2003 publié au JO n°209 du 10 septembre 2003, « *portant création du comité interministériel aux crises nucléaires ou radiologiques* » montre que les officiels de la gestion sociale ont finalement pris conscience de ce que pourrait être un désastre nucléaire. « *Le secrétaire général de la défense nucléaire (...) en cas d'accident survenant dans une installation nucléaire de base, une installation nucléaire de base secrète, au cours d'un transport de matière radioactive (...) ainsi qu'en cas d'attentat ou de menace d'attentat ayant ou pouvant avoir des conséquences nucléaires ou radiologiques (...) est chargé de veiller à la cohérence ministérielle des mesures planifiées en cas d'accident, d'attentat, ou pour prévenir les menaces d'attentat ou de malveillance* ».

Ce décret est signé de Chirac et de tous les ministres. Aucune réaction au parlement sur ce décret !

Ainsi en cas de désastre (ou menace de désastre) ce n'est plus le ministre de l'industrie qui a la direction des opérations mais l'armée. Les associations antinucléaires ont réagi assez rapidement à l'arrêté secret-défense, surtout à propos des transports radioactifs, mais n'ont guère été perturbées par ce décret qui met la « défense nationale » comme gestionnaire majeur d'une crise nucléaire. Pas de réaction devant l'arrêté du 13 octobre 2003 qui fixe désormais pour la population les niveaux d'intervention en situation d'urgence radiologique (mise à l'abri, évacuation, administration d'iode stable). Pas de réaction non plus au sujet des doses que recevront les travailleurs lors des interventions en situation d'urgence radiologique décrites dans le décret n°2003-295 du 31 mars 2003, JO n°78 du 2 avril 2003 page 5776 (Voir *Lettre d'information* 99/100 août-décembre 2003).

Pour les autorités *presque* tout est en place.

En même temps que se concoctent de nouvelles recommandations de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) qui visent en fait à diminuer la protection, des informations alarmantes nous arrivent *via* la CRIIRAD concernant le projet de la commission du *Codex Alimentarius* d'établir de nouvelles normes de contamination radioactive pour l'acceptabilité de la nourriture. Il s'agit de normes en situation normale.

La même commission du *Codex Alimentarius*, (avec la FAO et l'OMS) a codifié en 1991 *les limites pour les radionucléides présents dans les aliments faisant l'objet d'un commerce international à la suite d'une contamination accidentelle* [pour le prochain accident nucléaire...]. Ces limites, très élevées, sont censées n'être utilisées que dans la première année suivant une situation d'urgence nucléaire ou radiologique. Ce sont donc des normes provisoires pour gérer une situation post-accidentelle.

Or les normes envisagées actuellement par le *Codex Alimentarius* en situation normale sont assez voisines de celles codifiées en 1991 pour une situation post-accidentelle avec tous les radioéléments caractéristiques d'un accident nucléaire, plutonium, iode 131, etc !

Certains vont beaucoup insister sur la « malbouffe ». En réalité ce qui se cache derrière ces nouvelles normes, ce ne sont pas les contaminations dites acceptables en situation normale. Les normes en vigueur aujourd'hui pour le commerce intracommunautaire et avec les pays tiers concernent uniquement les césium 137 et 134. Elles sont bien sûr trop élevées mais dans des situations « normales », comme aujourd'hui en France, la contamination des aliments quotidiens (lait, céréales etc.) est faible et est très loin d'atteindre ces limites. Il n'y a pas de plutonium, d'iode 131 ruthénium et autres dans nos aliments actuellement. Or les nouvelles normes « normales » prévues concernent tous les radioéléments rejetés lors d'un accident nucléaire. Ce qui est important pour les gestionnaires c'est de faire passer légalement que si ces normes sont dites acceptables en situation non catastrophique, elles le seront pareillement en situation catastrophique puisque ce sont quasi les mêmes.

Ainsi ce qui se trame actuellement, c'est de faire glisser les limites alimentaires des situations normales, où la contamination des aliments ne peut atteindre des valeurs très élevées, vers les situations post-accidentelles. Dans ce cas il n'y a plus de catastrophe nucléaire, pas de discontinuité entre « avant » et « après ». La catastrophe a disparu, vous mangez des produits aussi garantis après le désastre qu'avant...

Pour compléter le tableau, les autorités se mettent à l'abri d'interventions intempestives pouvant provenir de laboratoires indépendants qui, mesurant la contamina-

tion des sols ou de la nourriture pendant et après un accident nucléaire viendraient contredire les mesures officielles. Surtout pas de remous (la création de la CRIIRAD date de mai 1986 et a notablement perturbé la gestion prévue par les autorités). C'est le but de l'arrêté du 17 octobre 2003 (J.O. du 28 octobre 2003) modifiant les règles d'agrément des laboratoires indépendants. Cet arrêté vise à créer un « réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement ». Ce réseau serait géré par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) qui assure, (article 3) :

- « la centralisation et l'exploitation des résultats d'analyse »
- la validation et le traitement des résultats d'analyse »

Ainsi pour avoir l'agrément, les laboratoires doivent renoncer à rendre publics eux-mêmes les résultats de leurs mesures de radioactivité et à les interpréter. C'est à dire renoncer à leur indépendance.

Jusqu'à présent, à l'exception de la CRIIRAD, directement visée, nous n'avons pas vu de réaction contre cette mise en œuvre de la censure, ni de la part des associations, ni des partis politiques (écologistes ou non), ni de la communauté scientifique, ni du corps médical. En cas de désastre nucléaire tous aux ordres !

Tous ces textes réglementaires auxquels on réagit au coup par coup, sans les intégrer dans la stratégie sociale, montrent que nos gestionnaires se placent dans une gestion de l'après-désastre ce que les écologistes antinucléaires se gardent bien d'envisager.

Il faut se placer dans l'après désastre nucléaire pour comprendre ce qu'il faut faire pour que ce désastre ne soit pas possible.

Sortir du nucléaire avec les énergies que l'on a encore (charbon, fioul et gaz)

Roger Belbéoch, novembre 2004

Faisons grincer les dents

Le Canard enchaîné... pour un développement nucléaire durable !

Dans le *Canard* du 20 octobre 2004 on trouve un long article de Louis-Marie Horeau sur l'EPR titré « *Les vraies fausses raisons de relancer le nucléaire* ». C'est une critique banale de la décision gouvernementale, indiquée dès le sous-titre : « *La France n'en a pas besoin mais il lui faut une "vitrine" pour l'exportation* ».

Ce qui est curieux c'est la conclusion de l'article (qui se veut antinucléaire en étant contre l'EPR ?) : « *En consacrant les quinze années qui viennent au développement de l'EPR, qui n'est qu'un développement des réacteurs classiques, la France risque de louper d'autres trains. Notamment celui des nouvelles technologies, comme les réacteurs à haute température, qui paraissent prometteurs du point de vue technique autant qu'économique* ».

Ainsi ce que le *Canard* reproche à l'économie nucléaire française c'est son passivisme. L'avenir c'est le progrès et le progrès ce ne sont pas des bricolages du genre de l'EPR mais des technologies nucléaires de pointe. Bref, l'EPR n'est pas un réacteur pour l'avenir par contre il y a des technologies modernes du nucléaire qui sont importantes pour le futur.

Ce que Horeau reproche à Raffarin c'est que ce dernier ne se place pas dans le durable et le durable ce seraient les réacteurs nucléaires de la 4^{ème} génération. En somme pour le *Canard* il est stupide de relancer le vieux nucléaire mais il faut se préparer à lancer un nouveau nucléaire (écologique ?), un nucléaire durable ! Des nucléocrates au *Canard* !

Pour le *Canard*, ceux qui veulent sortir du nucléaire sans EPR, sans 4^{ème} génération, ne sont probablement que des demeurés passivistes...

LES SCIENTIFIQUES ET L'AVENIR SCIENTISTE D'UN NUCLÉAIRE INNOCENT.

La décision française d'imposer que ITER se fasse en France (ITER, cette énergie par fusion, sans problèmes, sans dangers etc.) a soulevé quelques questions dans la presse et on a pu remarquer un article du *Monde*, 24/25 octobre 2004, signé de trois éminents physiciens, Sébastien Balibar, Yves Pomeau et Jacques Treiner.

ITER étant présenté officiellement comme **la solution** aux menaçants problèmes énergétiques du futur, leur analyse anti-ITER, est pertinente. Mais la solution énergétique, grâce à la fusion, a été contestée depuis bien des années. Pourquoi ont-ils tant attendu pour « flinquer » la fusion ?

Dans *La Gazette Nucléaire* 119/120 d'août 1992 figure un article de Raymond Sené du GSIEN (groupe de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire). Ce texte de plus de 10 ans analysait la fusion : « *la fusion thermonucléaire, nouveau rêve de l'homme, approvoiser le soleil, quel défi. En fait de soleil, c'est plutôt le miroir aux alouettes, le nouveau bluff des nucléocrates qui poursuivent sur la lancée d'Atom for Peace et de la prophétie d'Eisenhower, à Genève dans les années 50, l'énergie nucléaire va fournir à l'humanité l'énergie gratuite en quantité illimitée* ».

L'article de Raymond Sené montrait que la fusion était un rêve, un rêve qui devait remplacer le rêve de l'énergie atomique issu d'Hiroshima. Ce texte n'a eu aucun impact, ni médiatique, ni dans les milieux scientifiques. Ainsi ces trois scientifiques signataires de l'article du *Monde* ont mis un certain temps à se manifester au sujet de la fusion. Compte tenu de leur âge, leur critique d'ITER ils auraient pu la faire il y a quelques années déjà. Pourquoi n'ont-ils rien dit ?

Mais la conclusion de leur article est très révélatrice : « *La perspective éventuelle d'une utilisation de la fusion thermonucléaire à la production commerciale d'énergie est peut-être intéressante mais n'aboutira pas avant cinquante ans. En attendant, la nécessaire évolution des centrales classiques vers une quatrième génération qui réutiliserait tous les déchets produits est une voie prometteuse qu'il faut exploiter pour faire face aux problèmes énergétiques* ».

Pour ces scientifiques l'argent que le gouvernement s'apprête à dépenser pour l'ITER n'a pas d'intérêt mais

il faudrait le dépenser pour lancer la 4^{ème} génération de réacteurs nucléaires. Celle qui ne produit pas de déchets et qui, de plus, détruit les déchets de l'énergie nucléaire passée. On est en plein dans les fantasmes de 1945 quand la destruction d'Hiroshima était la preuve de l'énergie libérée par l'atome et qui, pour les scientifiques de l'époque, y compris les plus prestigieux, était la preuve que l'humanité était à l'aube d'un avenir radieux avec une énergie infinie et gratuite.

Leur fantasme nucléaire de 2004, sur quoi l'ont-ils fondé ? Il est dommage que ces trois physiciens qui démolissent aussi pertinemment la fusion comme futur de l'énergie n'aient pas réuni leurs compétences (mais en ont-ils concernant ce qu'ils proposent ?) pour analyser avec précision et esprit critique ce nucléaire de la quatrième génération. Nous attendons leur publication dans le *Monde* d'une argumentation sur les technologies proposées démontrant leurs avantages ayant pour base leur **innocuité** avec un avenir sans accident nucléaire, sans déchets et sans dangers pour les travailleurs et le public. Ceci suppose qu'en plus des problèmes techniques proprement dits, ils aient quelques lumières sur les effets sanitaires du rayonnement par irradiation externe et contamination interne, qu'ils ne soient pas les perroquets du conformisme de nos académies des sciences et de médecine (« Tchernobyl c'est 31 morts et 2000 cancers de la thyroïde faciles à soigner, plus des malades parmi les liquidateurs ») mais qu'ils aient suivi les problèmes sanitaires rencontrés après Kychtym (1957), ceux affectant les enfants après Tchernobyl en Ukraine, Russie et surtout en Biélorussie encore aujourd'hui (un peu plus dramatiques que l'effet du potassium 40 de personnes confinées dans un ascenseur soulevé ironiquement par M. Balibar dans un courrier au *Monde*...).

Ce qui est assez étonnant c'est la réaction d'un certain nombre d'écolos et d'associations écolos qui ont apprécié la critique d'ITER faite par ces trois scientifiques sans voir que leur conclusion était celle de scientifiques en faveur de la promotion d'un nucléaire durable, supposé ne poser aucun problème.

R. B., octobre 2004

Faisons grincer les dents

Nous avons déjà signalé quelques stupidités publiées dans le journal d'information *Le Monde*. En voici une autre. Dans le numéro daté du 12 novembre 2004 figure un article à la gloire d'AREVA et de la sherpa du nucléaire Anne Lauvergeon patronne d'AREVA. Un graphique détaillant les « réacteurs nucléaires en service dans le monde ». Pour chaque pays nucléarisé il était donné le nombre de réacteurs en service « dont [ceux] d'origine française ou franco-allemande ». Là une surprise pour les Etats-Unis : 104 réacteurs en service dont « 92 d'origine française ou franco-allemande ».

ENCORE UNE BIEN BONNE DANS *Le Monde*

D'après la publication *Elec Nuc* du CEA les Etats-Unis ont en fonctionnement 35 réacteurs BWR (réacteurs à eau bouillante) fabriqués par la General Electric Company, 69 PWR (réacteurs à eau pressurisée) dont 48 fabriqués par Westinghouse Electric Corp., 14 par la Combustion Engineering Co et 7 par B & W, toutes américaines.

Le journaliste, Pascal Gallinier, pense-t-il que finalement Westinghouse a construit ses réacteurs sous licence française ?

Les «CORISTES» au Bélarus

Sur une terre contaminée tout ce qui pousse est contaminé, plus ou moins. Le lait des enfants est contaminé. Les habitants subissent une irradiation interne chronique par contamination permanente *via* l'alimentation. Au Bélarus, dans les territoires toujours contaminés par les rejets de Tchernobyl, la situation sanitaire est dramatique. Entre autres pathologies affectant les enfants Youri Bandajevsky et Galina Bandajevskaya ont montré que les problèmes cardiologiques observés chez les enfants étaient corrélés avec l'intensité de leur contamination interne en césium 137.

Cela pose un énorme problème pour les normes de radioprotection. En effet ces normes, adoptées au niveau international, sont fondées sur des modèles mathématiques qui ne tiennent compte que des effets énergétiques du rayonnement. Que le rayonnement vienne de l'extérieur (un flash comme à Hiroshima) ou d'une contamination interne par un radioélément, aucune différence disent les experts.

Ce que l'on a décompté après 1950 sur une cohorte de survivants d'Hiroshima et Nagasaki ce sont les morts en excès au cours du temps par cancers et leucémies en fonction de la dose externe reçue (nombre de «biais» dans ces études épidémiologiques ont été relevés par des scientifiques non officiels). Des décennies plus tard l'excès d'incidence des cancers a été montré. Il a aussi été trouvé que des maladies autres que les cancers ont été radioinduites.

Pour des irradiations internes chroniques les modèles mathématiques ne sont validés par aucune observation expérimentale. Les pathologies constatées chez les enfants au Bélarus ne confirment pas les modèles qui conduisent à des doses calculées très faibles, trop faibles pour avoir un effet sur la santé disent les experts. Prendre en compte ces pathologies reviendrait à réviser les normes de radioprotection d'une façon spectaculaire, en particulier celles concernant les «urgences radiologiques» (terme qui désigne les désastres nucléaires) notamment celles à appliquer après l'«urgence» et longtemps après, situation qui est vécue actuellement au Bélarus. Une telle réduction des limites de doses est inadmissible pour les experts alors qu'ils préconisent des doses sur la vie de plus en plus élevées.

Pour nier les observations faites par les médecins locaux les officiels s'appuient sur le fait qu'il n'y a pas actuellement de théorie scientifique pour les expliquer. En somme, pour nos experts, un événement observable et observé n'existe que s'il est intégré à une théorie scientifique. On est à cent lieues de la «médecine expérimentale» de Claude Bernard ! Faudrait-il attendre que les physiciens aient enfin expliqué théoriquement la gravitation pour admettre que les pommes tombent ?

En bref, ce qui se passe au Bélarus dans les territoires contaminés n'est pas un événement d'une importance secondaire. Si ce qui est observé dans ces territoires est accepté c'est toute la radioprotection internationale sur la contamination interne qui est à mettre à la poubelle. (Cela concerne évidemment aussi les travailleurs sous rayonnement, les habitants soumis aux rejets « nor-

maux » des installations nucléaires etc.). L'enjeu est considérable.

A ce stade intervient le programme CORE, Coopération pour la Réhabilitation (des conditions de vie dans les territoires contaminés) financé par l'Europe, dont les géniteurs principaux sont Lochard, (l'expert CEPN du coût monétaire de l'homme-sievert) et Hériard-Dubreuil (de Mutadis) avec comme participants une liste d'organismes officiels mâtinée d'ONG et d'associations naïves qui ont trouvé quelque intérêt à se mettre en «concubinage» avec des individus et organismes pleins d'argent et de pouvoir. (Voir la *Lettre d'information* numéros 101/102, février-mai 2004 et 103 juin-juillet 2004).

Le **RE** de CORE est mis pour «réhabilitation». C'est le programme qui veut en terminer avec Tchernobyl au Bélarus.

Que signifie ce mot «réhabilitation»? *Le Petit Robert* peut nous aider à comprendre ce qui se cache derrière ce programme européen qui se dit «humanitaire». Dans *Le Petit Robert* on trouve à «réhabilitation» :

(1) - «réhabilitation d'un quartier d'immeubles vétustes, leur remise en état d'habitation (réfection, rénovation, restauration)». Si c'est ce sens là qu'il faut attribuer à la «réhabilitation» de CORE, cela signifie que le territoire contaminé nécessite une «rénovation» pour être habitable. Cette rénovation consisterait à supprimer la contamination de la terre par le césium 137 et retrouver une nourriture «propre». Après Tchernobyl il était admis officiellement que la contamination diminuerait rapidement par migration verticale, le césium 137 s'enfonçant régulièrement en profondeur dans la terre. L'expérience a montré qu'il n'en était pas ainsi, le césium 137 revient en surface par les labours, par les plantes qui l'absorbent et le restituent en surface. La contamination surfacique des sols a diminué après 1986 mais depuis le début des années 90 on constate qu'elle diminue selon la période physique du césium 137 qui est de 30 ans. Cela veut dire qu'elle diminue d'un facteur 2 au bout de 30 ans (d'un facteur 10 en 100 ans, 100 en 200 ans, 1000 en 300 ans). A moins d'enlever la terre sur une cinquantaine de centimètres (la couche arable...) et de la remplacer par de la terre non contaminée il n'y a aucun moyen de réhabiliter ces territoires, de les restaurer pour les rendre habitables avec une nourriture produite d'une qualité d'avant Tchernobyl.

Il est évident que les participants de CORE n'ont pas cette conception de la «réhabilitation» qui impliquerait que les dégâts sanitaires observés par les médecins locaux soient réels et liés à la consommation de nourriture contaminée. Or il n'est pas question pour les promoteurs de CORE d'admettre ces effets sanitaires. C'est donc une autre définition de la «réhabilitation» que les «CORISTES» ont en tête.

(2) - D'après le *Petit Robert* il y a une autre interprétation du mot «réhabilitation» : «restituer ou regagner l'estime, la considération perdue. Cessation des effets d'une condamnation à la suite des révisions d'un procès». Il paraît assez vraisemblable que c'est de cette

interprétation qu'il s'agit. Pour les missionnaires de CORE, ce que les médecins observent chez les enfants biélorusses des zones contaminées (par exemple les problèmes cardiaques variés plus ou moins graves selon le niveau de contamination interne mesuré grâce à l'équipement mobile de l'institut BELRAD) ne provient pas de la contamination de la nourriture due à celle du sol mais d'un stress développé dans la population. Il s'agit pour CORE d'innocenter la contamination des sols, de « réhabiliter » la terre en dénonçant le faux procès qu'on lui fait.

Il s'agit pour les missionnaires de CORE de rendre à la terre biélorusse contaminée « l'estime publique » en reconnaissant son innocence. Pour CORE les coupables des problèmes sanitaires ce sont les habitants eux-mêmes. Il s'agit dès lors de les culpabiliser pour innocenter les sols contaminés. Peut-être les promoteurs de CORE iront-ils jusqu'à lancer l'idée de « Psychanalistes sans frontières » et une souscription européenne pour que les villages aient des divans et des psys.

La situation au Bélarus dans les zones contaminées est assez claire. Toutes les personnes importantes de quelque notoriété, (intellectuels, fonctionnaires, entrepreneurs etc.) ont fui vers des zones « propres », non contaminées ou moins contaminées. Y compris, juste après Tchernobyl, les médecins. Cela a été rapporté publiquement en février 1989 dans le journal *Biélorussie soviétique* par le médecin-chef de Biélorussie (*Gazette Nucléaire 96/97 Tchernobyl trois ans après*). Il était quasiment inconcevable que le jeune Youri Bandajevsky ait créé de toutes pièces en 1990 un institut de médecine à Gomel, au milieu d'une des zones les plus contaminées de Biélorussie.

Les zones contaminées sont des régions sans activités (industrielles). Que faire en dehors de l'action nocive de

CORE ? Vassili Nestérenko le directeur de BELRAD essaie de limiter les dégâts en donnant de la pectine aux enfants qui élimine le césium 137. Il est évident qu'il faut l'aider dans cette tâche.

Mais que penser du long terme, 100 ans voire plus ? La seule solution rationnelle à la contamination est d'évacuer les habitants des zones contaminées et de les installer dans de bonnes conditions sur des terres non contaminées. Financièrement ce n'est peut-être pas une solution absurde compte tenu de tous les financements européens depuis quelques années, tout cet argent dont le seul but est d'escamoter les problèmes sanitaires réels actuels (et à venir).

Mais l'implication idéologique d'une telle solution pour les pays -dont la France- sous la menace d'une catastrophe sur leur propre sol est inacceptable. Tout est mis en place depuis quelques années et plus rapidement ces derniers mois pour intégrer le désastre nucléaire dans une stratégie permettant une situation sociale gérable en cas de catastrophe. Que font les écolos ? Rien, ils s'investissent dans la constitution européenne, (mais pas un mot sur le traité Euratom).

Dans les discours politiques qu'on nous déverse depuis des mois sur la situation en France ou en Europe, il est ahurissant de constater que les problèmes qui risquent de se poser à court terme avec le terrorisme sur les installations « sensibles », la chimie, le nucléaire etc. n'ont aucune place. C'est finalement cette absence dans les débats politiques des écolos/socialistes et autres, cette absence de prise de position vis-à-vis de ces menaces, qui permet aux promoteurs de CORE de mobiliser l'argent pour innocenter l'accident majeur de Tchernobyl.

Roger Belbéoch, octobre 2004

Faisons grincer les dents

LE NUCLÉAIRE AUCUN DANGER

C'était en 1974 dans les « Points de vue » du 23 octobre largement diffusés au CEA (Commissariat à l'énergie atomique).

« Ce qui compte en la matière, c'est que la structure de l'engin soit sûre par elle-même, comme un chauffe-eau électrique, engin voué comme on sait ou comme on ne sait plus à l'explosion mais qui n'explose pas, parce qu'il a été conçu pour ne pas exploser. Le public doit comprendre que l'utilisation d'une chaudière nucléaire peut être d'un maniement qui ne présente aucune espèce d'inconvénient (souligné par nous), qu'une telle chaudière ne peut pas s'emballer, qu'elle peut s'arrêter lorsqu'il n'y a plus de refroidisseur, à qui il ne peut rien arriver (souligné par nous) parce que son combustible a été calculé au plus loin de ses capacités maximum, (...) ».

« Ces propos de Monsieur André Giraud ont été recueillis pour Enerpresse par Patrick de Lavilleon et Claude Pennec ».

Monsieur André Giraud a été un personnage important pour le développement de l'énergie nucléaire. Il était polytechnicien du Corps des Mines (de la bande à Guillaumat, Besse, et autres). Il a animé dans les

années 50 le Comité PEON (production d'énergie d'origine nucléaire) pour convaincre les industriels de se lancer dans l'industrie nucléaire, qu'ils ne craignaient rien car l'Etat (EDF service public) leur garantissait un amortissement rapide des investissements nécessaires, et surtout l'absence de toute responsabilité civile en cas d'accident (voir *la Lettre d'information 93/94 juillet-octobre 2002*).

Monsieur André Giraud a été administrateur général du CEA, puis ministre de la recherche et de l'industrie, puis ministre de la défense.

En 1974 c'était le départ de l'électronucléarisation massive de la France (rapport du ministre d'Ornano). On voit par ce texte l'incompétence notoire (à moins qu'il ne s'agisse que d'une escroquerie !) d'un des responsables les plus importants de la nucléocratie française. L'accident nucléaire, pour ce polytechnicien en haut de la hiérarchie, n'était pas possible, alors que la loi votée par le Parlement en 1968 mentionnait la nécessité de mettre en place une législation d'exception pour le nucléaire compte tenu de l'importance tout à fait exceptionnelle des accidents nucléaires possibles.

Le Figaro et la santé au Bélarus

Dans *Le Figaro* du 12 octobre 2004, une page entière sous le gros titre « **Bandajevsky, le relégué de Tchernobyl** » et pour chapeau « **NUCLEAIRE Rencontre avec le savant biélorusse, condamné pour ses travaux dérangeants sur les effets sanitaires de la catastrophe de 1986** ».

Fabrice Nodé-Langlois indique que les journalistes avaient eu la permission de l'interviewer sur son lieu de relégation mais fin septembre Youri Bandajevsky a été transféré à Minsk, pour soins médicaux et c'est à Minsk qu'ont eu lieu les entretiens. Il décrit les conditions d'emprisonnement puis la relégation et laisse filtrer une réelle sympathie pour Bandajevsky. Il donne des informations claires sur les raisons de sa condamnation : « *Outre ses recherches iconoclastes sur la contamination des populations, ses prises de position sur la mauvaise utilisation des fonds publics consacrés à la gestion de la catastrophe de Tchernobyl sont assurément la cause de ses ennuis* ».

Son second article « **Faibles doses et contamination chronique** » précise « Le chercheur a été le premier à remettre en question le dogme hérité d'Hiroshima ». « (...) Qu'a donc trouvé Bandajevsky ? Il affirme qu'il existe une dépendance proportionnelle entre la quantité de césium incorporé dans l'organisme et la fréquence de lésions et de pathologies sur le muscle cardiaque, mais aussi le foie, les reins, les systèmes endocriniens et immunitaires » (...) « même des petites doses provoquent des pathologies ou des lésions observables au microscope sur les tissus (...) ».

Chez les enfants il a été montré que la fréquence des anomalies cardiologiques -et celle des opacités du cristallin- augmente proportionnellement à leur activité corporelle en césium 137 (par kg de poids). Dans les autopsies ce qui a été trouvé par Bandajevsky en mesurant l'activité des différents organes, rapportée en Bq/kg (ce qui n'avait jamais été fait auparavant) c'est que la répartition du césium 137 dans le corps est très hétérogène, contrairement à ce qui était admis, et cela explique les lésions observées sur les organes qui concentrent le plus le Cs137.

La suite de l'article contient des griefs insidieux, « *jamais il n'a publié dans des revues internationales* » puis l'opinion quasiment injurieuse de Koenigsberg, directeur de la commission de radioprotection du Bélarus « *il y a bien des gens qui croient encore que la Terre est plate* ». Le même Koenigsberg nie la concentration du césium dans des organes particuliers. Pour Gourmelon de l'IRSN « *C'est un chercheur sincère mais sa démonstration n'est pas bonne* » et on est étonné de lire que pour ce spécialiste « *la science de la radioprotection, (...) fondée sur les constatations tirées des bombes atomiques d'Hiroshima et Nagasaki (...) a établi que les faibles doses sont sans effet sur la santé* ». Sans effet ? Certes, c'est le point de vue de notre académie des sciences mais ce n'est pas celui de la CIPR (commission internationale de protection radiologique). Rappelons que les études ont d'abord porté sur la mortalité par cancers et leucémies et les derniers résultats montrent un excès de mortalité par cancers jusqu'aux faibles doses. Pas

de seuil en dessous duquel il n'y aurait pas d'effet. Il n'empêche qu'il semble bien que, grâce à Bandajevsky, on étudie désormais à l'IRSN les irradiations chroniques « *cela ne veut pas dire que ce que Bandajevsky a trouvé sur le césium est vrai, mais cela montre que l'effet des faibles doses chroniques existe* ». Et Nodé-Langlois de conclure « Venant d'un institut aussi peu suspect d'être antinucléaire que l'IRSN, il s'agit là d'une atteinte historique au dogme » (c'est moi qui souligne).

Un encart d'Yves Miserey intitulé « *Trois mille enfants sous surveillance* » donne quelques précisions sur la façon dont l'IRSN envisage son action au sein du programme **CORE**. C'est « *une étude sur l'état de santé des enfants du district de Tchetchersk. Il s'agit de décrire avec précision les multiples pathologies non cancéreuses rapportées par les médecins locaux : ulcères, cataractes, gastrites* ». Catherine Luccioni indique : « *C'est le début d'une amorce. Ce n'est pas un programme scientifique à proprement parler. On se situe aux frontières de l'humanitaire* ». L'IRSN va consacrer 3 ans à ce programme qui va toucher 3000 enfants. 60 000 euros par an. « *Si, à l'issue de ce travail, on a des indices forts que la contamination chronique à de faibles doses a d'autres conséquences sur la santé que les cancers, il faudra se lancer dans un programme plus ambitieux* ». Fort curieusement les pathologies cardiaques ne figurent pas dans ce programme. Mais toutes ces « multiples pathologies » ont déjà été décrites et bien d'autres comme l'augmentation des allergies, des maladies infectieuses, des troubles endocriniens, la fatigabilité des enfants etc.

« Les indices forts » de Catherine Luccioni c'est quoi ? Les maladies dont souffrent actuellement les enfants, ce ne sont pas des « indices » mais des certitudes. En somme l'IRSN veut refaire ce qui a été déjà fait depuis 1986 par les médecins du Bélarus. C'est nier les observations faites par les médecins locaux !

Les enfants sont malades. Pas question pour l'IRSN et CORE de soigner, d'améliorer dès aujourd'hui l'état de santé des enfants. Pas question de donner de la pectine aux enfants pour aider à éliminer le Cs137. De 3 ans en 3 ans ils vont aller de mal en pis. De quel « humanitaire » Catherine Luccioni parle-t-elle ? C'est vraiment considérer les enfants du Bélarus comme des cobayes.

Bella Belbéoch, novembre 2004

Association Enfants Tchernobyl-Bélarus

20 rue Principale, 68480 Biederthal.

L'aide aux enfants continue. Un nouveau programme est lancé avec BELRAD pour financer des cures de pectine aux enfants, mesurer leur charge en césium 137 avant et après les cures, mesurer la contamination de leur nourriture.

L'aide à la famille Bandajevsky continue.

Adhésions, 15 euros et Dons.

Une quittance fiscale est renvoyée.

s.m.fernex@wanadoo.fr

« La CRIIRAD face au chantage de l'ETAT »

RESUME

En 1986, la naissance de la CRIIRAD a provoqué des bouleversements dans le paysage nucléaire français. En effet, en se dotant d'un laboratoire d'analyse spécialisé, notre association a mis fin au quasi monopole qu'exerçait le SCPRI en matière de contrôle de la radioactivité dans l'environnement.

Etant donné le niveau de désinformation pratiqué par ce service pendant la crise de Tchernobyl, la naissance de notre laboratoire a constitué un grand progrès pour tous ceux qui souhaitaient faire effectuer des analyses ou des études en toute indépendance par rapport à l'Etat et aux exploitants.

Ayant ainsi la possibilité de conduire ses propres investigations, la CRIIRAD a fréquemment mis en défaut les contrôles officiels ou révélé des pollutions que les industriels auraient préféré continuer à cacher. Notre laboratoire est vite devenu gênant mais la qualité de ses analyses n'ayant pu être mise en défaut, les attaques ont fait long feu.

Depuis le milieu des années 90, il obtient régulièrement le certificat de compétence technique délivré par le ministère de la Santé à toutes les structures qui réussissent les épreuves d'intercomparaison. C'est un élément important car bien souvent les industriels ou l'Administration cherchent des prétextes pour empêcher notre laboratoire de réaliser les études. En l'occurrence, ils ne peuvent mettre en doute nos analyses ou objecter que notre laboratoire n'est pas sur la liste du JO et ne peut donc participer.

L'arrêté du 17 octobre 2003 institue le chantage à l'agrément

Ne pouvant attaquer notre association sur son travail scientifique, le lobby nucléaire a changé de tactique.

En conditionnant la délivrance de l'agrément à des engagements contraires à l'éthique de la CRIIRAD, il serait facile de la piéger :

- soit elle acceptait le marché et elle entrerait ainsi dans le rang, perdant tout ce qui fait sa spécificité ;
- soit elle refusait et son laboratoire perdait son agrément ce qui allait nécessairement l'affaiblir, et peut-être la faire couler.

Les promoteurs du projet ont eu l'habileté de le dissimuler sous un habillage attractif : **la création d'un réseau national de mesure de radioactivité dans l'environnement** comportant les résultats de tous les laboratoires agréés. Toutes les données seraient consultables sur les sites Internet des 2 services officiels concernés : la DGSNR (direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection) et l'IRSN (institut de radioprotection et de sûreté nucléaire). Le projet serait ainsi perçu par les médias comme une avancée en matière de pluralisme et de transparence.

La CRIIRAD dit « NON » au chantage et accepte d'en supporter les conséquences.

Résumé succinct des arguments sur lesquels le Conseil d'Administration a fondé sa décision.

- **Le chantage est un procédé indigne** : y céder, c'est y participer. La CRIIRAD doit le dénoncer haut et fort et s'opposer ouvertement à ceux qui le pratiquent.
- Pour pouvoir obtenir l'agrément, la CRIIRAD devrait s'engager au préalable à adresser ses résultats de mesure aux services officiels en leur accordant l'autorisation de les exploiter. Il s'agit des résultats extraits de leur contexte, c'est-à-dire des études qui leur confèrent leur véritable signification. L'arrêté ne donne aucune garantie sur les utilisations qui seront faites et n'ouvre aucune possibilité de recours. **La CRIIRAD ne peut se dessaisir ainsi de ce qui fait l'essence et la valeur de son travail.** Il n'est pas question qu'elle laisse les services officiels vider ses études de leur substance ou utiliser ses résultats pour cautionner ses propres conclusions.
- Les agréments doivent être délivrés sur la base de critères exclusivement scientifiques. Telle était l'exigence qui avait présidé à leur instauration en 1988. **Un pays démocratique n'a pas besoin d'un agrément politisé.** Si ce n'est plus possible en France, le laboratoire de la CRIIRAD ira le chercher à l'étranger.
- La CRIIRAD ne peut accepter de collaborer avec les services qui gèrent le réseau : la DGSNR et l'IRSN. **Tant que ces organismes affirmeront que les faibles doses n'ont aucun impact sur notre santé,** ce qui est contraire à l'état des connaissances ainsi qu'aux bases mêmes de la radioprotection, **il n'est pas question de participer à leurs projets.** Cela reviendrait à dire que leurs manquements ne sont pas si graves et que ce sont des partenaires acceptables.
- **Les travaux de la CRIIRAD ont mis en évidence un certain nombre d'anomalies dans les contrôles radiologiques officiels.** Les doses et les risques associés sont souvent sous-évalués. Si la DGSNR souhaite réellement améliorer les choses, il serait plus efficace d'apporter des correctifs à ces dysfonctionnements plutôt que de créer un réseau fait de mesures disparates et sorties de leur contexte.
- La CRIIRAD est parfois alertée par des particuliers ou des salariés dont il faut **protéger l'anonymat** afin qu'il ne soient pas victimes de mesures de rétorsion. Avec les obligations que fixent l'arrêté, cela ne serait plus possible. Et le danger serait d'autant plus important que les exploitants siègent aux différents comités du réseau DGSNR.
- La CRIIRAD doit rester un **contre-pouvoir** sans lien de subordination avec l'Etat. Les risques auxquels elle s'expose sont le prix à payer pour le maintien de son intégrité.
- **Soyons positifs** : depuis sa création, la CRIIRAD est régulièrement en butte à des menaces mais elle n'a jamais cédé. Ses travaux dérangent et il faut s'attendre à des réactions. C'est plutôt bon signe. Le jour où elle sera encensée par le lobby nucléaire, c'est là qu'il faudra s'inquiéter.

PETITION POUR DES ALIMENTS NON CONTAMINES

« Pas de radioactivité dans nos assiettes ! »

DOCUMENT CRIIRAD

L'AGE DE L'ATOME

A l'aube du XX^{ème} siècle, ni les agriculteurs, ni les consommateurs n'avaient à se soucier des pollutions radioactives. En 1945, les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki marquèrent le début de la course à l'armement nucléaire. Puis, l'atome civil prit son essor avec la construction de centaines de réacteurs électronucléaires.

Pour mettre au point leur armement, 5 Etats (USA, URSS, RU, F et Chine) ont fait exploser **plus de 400 bombes atomiques** dans l'atmosphère. Ces essais ont provoqué une contamination généralisée qui n'a pas épargné notre territoire. Tout comme les retombées de **Tchernobyl** ne se sont pas arrêtées à nos frontières. S'ajoutent à ces pollutions, les apports chroniques des **installations nucléaires**. Qu'elles soient civiles ou militaires, elles disposent d'autorisations pour rejeter leurs effluents radioactifs dans l'air, les fleuves et les mers. Il faut également tenir compte de l'héritage du passé et notamment des mines d'uranium.

Heureusement pour nos cultures, en dehors des milieux forestiers, le sol retient assez fortement la plupart des polluants radioactifs et les plantes restent relativement épargnées. Quoiqu'il en soit, dès lors que de la radioactivité artificielle est présente dans les cultures de telle ou telle région, la situation est analysée comme une pollution car :

LA NORME, C'EST L'ABSENCE DE CONTAMINATION DES ALIMENTS.

Si du plutonium ou du cobalt 60 sont détectés dans des poireaux ou des tomates, il va falloir rechercher l'origine du problème, évaluer les risques et demander des comptes aux responsables. De plus, grâce aux démarches conduites par la CRIIRAD en 1998-2001, la réglementation française stipule que **tout ajout de radioactivité dans les aliments est strictement interdit**.

Certes, des limites de contamination dite « acceptable » ont été fixées aux niveaux nationaux et internationaux. Mais **elles ne s'appliquent qu'en situation post accidentelle et sur une durée limitée**. Face à l'urgence, on tolère la consommation d'aliments contaminés, à condition qu'ils ne dépassent pas les limites (au-delà, ils doivent être éliminés et les producteurs indemnisés). La consommation de ces aliments dits faiblement contaminés n'est pas sans risque aussi doit-elle durer le moins longtemps possible (cf. les études du Pr Bandajevsky sur les incorporations chroniques de césium 137).

La Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) a été créée au lendemain de Tchernobyl en réaction à la désinformation pratiquée par les autorités. C'est à la fois :

1/ une association à but non lucratif, agréée pour la protection de l'environnement, qui travaille sur les questions relatives à la radioactivité et au nucléaire.

2/ un laboratoire spécialisé dans les pollutions radioactives, disposant de la certification technique et de l'agrément du ministère de la Santé pour les mesures dans l'environnement et les diagnostics radon.

Information complète dans la brochure « *Les dossiers de la CRIIRAD* » (48 p.) disponible à : CRIIRAD, 471 avenue V. Hugo 26000 Valence contre 6,5 euros (frais d'envoi compris). Tel. 04 75 41 82 50.

DES PROJETS IRRESPONSABLES

La légalisation de la contamination des aliments est programmée pour 2005 !

Les projets élaborés au cours de ces dernières années sous l'impulsion du lobby nucléaire, vont complètement changer la donne. La norme ne sera plus l'absence de pollution mais **une contamination décrétée acceptable** par les autorités. Deux projets, établis au plus haut niveau, sont en passe d'être adoptés : l'un émane de la Commission du Codex alimentarius, l'autre de la Commission Internationale de Protection Radiologique (CIPR).

1/ La Commission du Codex Alimentarius est une émanation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO). A la demande de l'agence internationale de promotion du nucléaire civil (AIEA), elle est sur le point d'adopter **une norme autorisant l'importation et l'exportation des denrées alimentaires contaminées**. L'autorisation sera délivrée sans limitation de temps et sans lien avec un accident, sous la seule réserve que le taux de polluants soit inférieur à certains seuils : de 1 becquerel par kg (Bq/kg) pour les produits les plus radiotoxiques comme le plutonium et jusqu'à 10 000 Bq/kg pour les produits supposés les moins radiotoxiques comme le tritium.

2/ La CIPR est une instance internationale de référence. Les recommandations qu'elle publie servent de base à l'élaboration des textes qui régissent notre protection contre les rayonnements ionisants. Son projet pour 2005 recommande l'instauration de « **seuils d'exclusion** » en dessous desquels la contamination des déchets, matériaux, objets ou aliments ne serait plus prise en compte. **Officiellement, ils ne seront plus radioactifs et nous n'en seront plus protégés**. Ils seront purement et simplement **exclus** du système de radioprotection. Du lait à 90 becquerels d'iode 131 par litre pourra être librement commercialisé et utilisé sans restriction pour l'alimentation des enfants, y compris des nourrissons ! Tans pis pour l'irradiation de leur thyroïde et pour leur développement !

Pour faire accepter leurs projets, la CIPR et la Commission du Codex affirment que les risques sont négligeables. **C'est totalement FAUX**. Les calculs montrent en effet que les niveaux de risque induits par ces projets sont inacceptables, **de 100 fois à plus de 10 000 fois supérieurs au niveau de risque dit négligeable**.

L'AVENIR EST ENTRE NOS MAINS !

Si personne ne bouge, nous sommes condamnés, à court terme, aux aliments radioactifs. Ni les producteurs ni les consommateurs ne pourront plus s'y opposer puisque cette contamination sera devenue légale.

Il reste peu de temps mais rien n'est encore perdu. Au cours des 12 dernières années, grâce au soutien de la population, la CRIIRAD a fait échouer plusieurs projets similaires. Tout dépend de l'importance de la mobilisation !

La CRIIRAD se bat contre ces projets

AIDEZ-LA !

- en signant (et en faisant signer) la pétition,
- en diffusant cette information,
- en adhérant à l'association.

Pétition

POUR DES ALIMENTS NON CONTAMINÉS

Pas de radioactivité dans nos assiettes !

Je m'oppose au projet de norme autorisant sans réserve le commerce des aliments dits « faiblement » contaminés

Je m'oppose à la fixation de seuils en dessous desquels Les polluants radioactifs ne seraient plus pris en compte,
sans possibilité de recours pour les producteurs victimes des pollutions,
sans possibilité de recours pour les consommateurs exposés aux risques

Je demande à la CRIIRAD d'effectuer toutes les démarches nécessaires **(aux niveaux français, européen et international)** pour préserver ma SANTÉ et obtenir que l'ABSENCE de POLLUTION reste la NORME

Nom et prénom	Adresse	Pays	Signature
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	

Pétition lancée par la CRIIRAD

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité
Date de lancement : 15 septembre 2004 – Durée de validité : jusqu'au 31 mars 2005

A renvoyer dans les meilleurs délais à :

CRIIRAD, 471 avenue Victor Hugo, 26000 Valence, France (ou par télécopie au 04 75 81 26 48).

Téléphone : 04 75 41 82 50 – Site Internet : « www.criirad.org ».

Les pétitions originales seront adressées aux autorités françaises. Les photocopies seront envoyées au Parlement européen, à la Commission Internationale de Protection Radiologique ainsi qu'à l'ONU (Commission du *Codex Alimentarius*).

Méfions-nous des champignons

Nous avons indiqué dans deux bulletins précédents, *Lettre d'information* 98 (mai-juillet 2003) et 99/100 (août-déc. 2003) les recommandations faites en 2003 par la Commission des communautés européennes **«concernant la protection et l'information de la population eu égard à l'exposition résultant de la contamination persistante de certaines denrées alimentaires sauvages par du césium radioactif à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl»**. Le titre des articles était «*Du rififi à la Commission des communautés européennes ?* » Le second titre étant complété par : «*ou comment donner l'illusion de faire progresser protection et information de la population en faisant un pas en avant suivi d'un pas en arrière*». Ils sont toujours d'actualité.

Rappelons que les états membres de la CE sont soumis au règlement post-Tchernobyl relatif aux conditions d'importation de produits agricoles originaires de pays tiers, valable aussi pour le commerce national et intracommunautaire, concernant la contamination par le césium 134 et 137. En vigueur depuis fin mai 1986 et réitérée depuis, la radioactivité maximale cumulée en Cs 134 et 137 ne doit pas dépasser 370 Bq/kg pour les produits laitiers et 600 Bq/kg pour les autres denrées .

Bien que la contamination des sols -et corrélativement celle des productions- ait baissé tant par la désintégration du Cs 134 (période 2 ans) que par migration dans le sol, il n'y a pas eu d'action des consommateurs ni du Bureau européen des consommateurs pour que cette norme post-Tchernobyl soit revue à la baisse au cours du temps, pour que la « normalité » redevienne proche de celle d'avant Tchernobyl. Actuellement les denrées courantes (lait, céréales, viande) sont peu contaminées, se rapprochant de la situation pré-Tchernobyl.

Cependant ce n'est pas toujours le cas des denrées sauvages, en particulier de certains champignons, à cause de la contamination persistante en césium 137 de milieux forestiers ayant été très contaminés par les césiums radioactifs en 1986. Le Cs-137 reste piégé dans la couche superficielle du sol alors que la majorité du Cs-134 a disparu par désintégration.

Parmi les pays exportateurs de champignons figurent des pays de l'Est qui ont été beaucoup plus contaminés que chez nous. Il y a quelques années des monceaux de girolles dans les étals parisiens ont dû disparaître du jour au lendemain. Ces champignons devaient largement dépasser la « norme ».

En 1999 la DGCCRF* a fait des sondages et analysé 379 champignons : 203 avec une contamination inférieure à 10 Bq/kg, 126 avec une contamination de 10 à

100 Bq/kg. Des trompettes de la mort et des pieds de mouton de Bulgarie ont été refoulés. Selon cet organisme « en France il n'y a pas de contamination sauf quelques champignons sauvages sans que le « seuil » soit dépassé ». Leur provenance n'est pas indiquée.

L'IRSN est plus explicite : « (...) Les différences entre les espèces de champignons et les variations locales de la contamination des sols expliquent les écarts observés et les valeurs maximales enregistrées. Ainsi, un bolet à chair jaune qui pousserait sur un sol contenant 10 000 Bq/m², comme dans certaines forêts des Vosges ou du Jura pourrait présenter une teneur théorique en césium de 5000 Bq/kg frais. A l'inverse, un « mousseron » ou une « armillaire couleur de miel » qui pousserait sur un sol contenant 5000 Bq/kg de césium et pourtant situé à proximité de la forêt précédente, présenterait une contamination de 50 Bq/kg. Et c'est ainsi que l'échantillon de champignon « petit gris » prélevé en 1998 à St Martin-Vésubie (Alpes Maritimes) et mesuré par la CRII-RAD à 3125 Bq/kg frais, est une illustration des valeurs maximales qui peuvent être ponctuellement atteintes ».

Comme il est inutile d'ingérer des becquerels et sachant que certains coins de forêts –dans les Vosges (et son sanglier radioactif à St Jean d'Ormont), le Jura, la forêt du Boréon dans le bassin du Var, d'autres coins du Mercantour- ont été très contaminés il est prudent de connaître la provenance des champignons, il faut se méfier et ne pas faire des champignons son plat quotidien. Il est encore plus prudent de se méfier des champignons importés d'Europe de l'Est.

Redonnons un extrait de ce qui a été annulé dans la recommandation CE du 20 février 2003 :

« Bien que les implications de la contamination de produits sauvages soient très faibles, le risque sanitaire pour les personnes qui consomment de grandes quantités de ces produits provenant de régions touchées ne peut être négligé et il est dès lors nécessaire de sensibiliser la population à ces dangers ».

B.Belbéoch

Contaminations radioactives : atlas France et Europe, CRIIRAD et André Paris, Ed. Yves Michel.

* DGCCRF, direction générale de la consommation et de la répression des fraudes

- Quelques informations officielles de 1986 à 1997-98 sur le site IRSN

www.irsn.fr/vf/05_inf/05_inf_1dossiers/05_inf_17_tcherno/05_inf_17_3_champ.shtm

- Des informations par département, contacter la CRII-RAD, 471 avenue Victor Hugo, 26000 Valence contact@criirad.org tél 04 75 41 82 50

Faisons grincer les dents CERTAINS VONT FINIR PAR NOUS DÉMORALISER

C'était en 1981 avant Tchernobyl.

« *La gestion du risque technologique majeur apparaît bien proche des situations exceptionnelles de l'état de guerre ; mais ce modèle militaire s'accompagne d'une stratégie dont l'objet est alors non pas de préparer la victoire mais de gérer la déroute* »

J. J. Salomon « Prométhée empêtré » Ed. Anthropos, 1981. C'est suffisamment clair, nous n'avons pas eu besoin de

notre Petit Robert.

J. J. Salomon est professeur au Conservatoire des Arts et Métiers. Il a fondé et longtemps animé la « Division des politiques de la science et de la technologie à l'OCDE ». Ce n'est pas une figure de proue du mouvement écologiste. Il a fait partie d'un groupe officiel n'ayant eu qu'une existence éphémère (pas assez souple vis-à-vis du pouvoir ?)

Page 13 « Voyages écologiques en avion ?

« Voici le genre d'informations que nous recevons à *S!lence*. Le WWF-Suisse organise un concours pour la promotion de son label sur le bois certifié (les forêts tropicales seront exploitées de manière durable !) et offre comme premier prix... un voyage en Amazonie. Evidemment le voyage se fait en avion... à croire que ce n'est pas le WWF qui anime le site sur internet sur l'empreinte écologique où l'on peut découvrir que c'est l'avion qui détruit le plus sûrement la planète.

Ceci n'est qu'un exemple : nous avons reçu la même semaine une annonce pour un stage de construction en paille... en Inde, un voyage pour la découverte de la botanique... en Afrique du Sud, ou encore un congrès sur le développement local... au Maroc.

Les « retraites » dans le désert sont aussi à la mode : voir Terre du Ciel qui fait directement de la publicité pour une compagnie aérienne. Ne parlons pas des milliers de personnes qui vont de forums sociaux en manifestations anti-G8 ; etc.

Il serait peut-être temps de réfléchir aux moyens que l'on emploie pour soi-disant "sauver la planète" ! »

A Stop-Nogent nous sommes tout à fait d'accord avec cette analyse.

Page 26, Un titre percutant :

« Thermique contre nucléaire »

« Si le Danemark a pu se passer du nucléaire en le refusant dès 1979, c'est parce qu'il a préféré, avant les énergies renouvelables, développer les centrales thermiques au gaz et au charbon. Ces centrales assurent encore aujourd'hui 58% de la production d'électricité.

L'Allemagne a construit 38 réacteurs nucléaires, mais a aussi continué à développer des centrales thermiques gaz ou charbon. Alors qu'aujourd'hui la fermeture des centrales nucléaires s'y fait parallèlement à la montée en puissance des énergies renouvelables (toits solaires et fermes éoliennes), les centrales thermiques fournissent encore 52% de l'électricité.

En France, les scénarios de sortie du nucléaire n'envisa-

gent généralement pas le recours au thermique comme solution transitoire pour accélérer la fermeture des réacteurs. Le principal argument avancé dans la mouvance écolo tourne autour des émissions de gaz par les centrales thermiques. C'est oublier un peu vite que l'essentiel des gaz à effet de serre provient des transports, du chauffage et de l'industrie. En effet, remplacer tous nos réacteurs nucléaires par des centrales gaz augmenterait un peu nos émissions de gaz... mais cela peut nous éviter d'autres émissions beaucoup plus dangereuses et irréversibles : un nuage radioactif du type Tchernobyl.

Un scénario rapide de sortie du nucléaire pourrait consister à remettre en route les centrales thermiques qui tournent actuellement au ralenti en France (près d'une trentaine), à lancer un vaste plan d'économies d'énergie, puis à lancer un plan de développement des énergies renouvelables pour fermer les centrales thermiques. En faisant les choses dans cet ordre là, il devient possible de fermer les réacteurs en quelques années et non en 15 à 30 ans comme on l'entend dans les débats anti-nucléaires. Pour en savoir plus :

Stop-Nogent, 81 rue du Temple, 75003 Paris, Tél : 01 45 83 85 50. »

Stop-Nogent pas tout à fait d'accord... Un lapsus ?

Disons tout de suite que personne de Stop-Nogent n'a participé à la rédaction de cet article. Alors, merci à *S!lence* pour avoir donné nos coordonnées et, globalement, la position du comité.

Il y a quand même un gros os : « (...) remplacer tous nos réacteurs par des centrales gaz (...) ». [gaz, souligné par nous]. Or le thermique classique (appelé aussi thermique à flamme), en France, c'est essentiellement des centrales à charbon et fioul. Il y a très peu d'électricité produite par des centrales à gaz : turbines à combustion, quelques unités de cogénération produisant électricité et chaleur. Bientôt une centrale 800 MW à cycle combiné à Dunkerque à gaz naturel et gaz de haut-fourneau de la Sollac. (Voir la *Lettre d'information* du Comité Stop-Nogent 96/97 janvier-avril 2003 et 99/100, août-décembre 2003 *Le thermique classique : situation alarmante du parc EDF*)

www.dissident-media.org/stop_nogent

La lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine - Directeur de publication : Claude Boyer - CPPAP n°AS 71349 - Dépot légal : à parution

Trimestriel - Abonnement : 1 an/4 n° : 8 € - Adhésion : 8€ /an - Maquette : Stop Nogent - Imprimerie : Reprocoptic.

Courrier : Comité Stop Nogent-sur-Seine - 81, rue du Temple - 75003 PARIS

http://www.dissident-media.org/stop_nogent/ - E-mail : stopnogent@wanadoo.fr

Représentant légal Claude Boyer - Tél (répondeur) - Fax : 01 45 83 85 50 - E-mail : Boyer.claude2@wanadoo.fr

Secrétaire : Roger Bordes - Trésorière : Anne-Marie Chenet 01 42 78 18 36

Réunions les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois au CICP, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris, métro Boulets-Montreuil

Bulletin d'adhésion et d'abonnement

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Portable : _____ e-mail : _____

- Adhésion : 8 € par an don : _____ €
 Abonnement à la *Lettre d'information* du Comité Stop-Nogent-sur-Seine (1 an) : 8 €
(gratuit pour les étudiants et les RMistes adhérents du comité)

